



Assemblée générale

Distr. générale
3 juin 2016
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

Troisième session

Surabaya (Indonésie), 25-27 juillet 2016

Réunion thématique d'Habitat III sur les villes moyennes : croissance et rénovation urbaines

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) transmet ci-joint le document final de la réunion thématique sur les villes moyennes : croissance et rénovation urbaines, qui s'est tenue à Cuenca (Équateur) du 9 au 11 novembre 2015.



Document final de la réunion thématique d’Habitat III sur les villes moyennes : croissance et rénovation urbaines

Promouvoir des réseaux de villes moyennes pour parvenir au développement territorial durable

Nous, les participants à la réunion thématique d’Habitat III sur les villes moyennes : croissance et rénovation urbaines, accueillie par la municipalité de Cuenca (Équateur) du 9 au 11 novembre 2015, représentant un large éventail de groupes de parties prenantes, y compris la société civile, les gouvernements, les autorités locales et régionales, les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, les milieux universitaires, les chercheurs et les experts, le secteur privé, les agriculteurs, les fondations philanthropiques, les femmes, les jeunes et les enfants,

Réunis pour débattre de la pertinence des villes moyennes dans la configuration globale des systèmes territoriaux et de leur participation au développement durable en prévision de l’élaboration du nouveau Programme pour les villes à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendra à Quito du 17 au 20 octobre 2016,

Faisons part de notre sincère gratitude et de notre satisfaction à la municipalité de Cuenca pour l’excellente organisation de la conférence et de nos remerciements aux habitants pour le chaleureux accueil réservé à tous les participants,

Insistant sur la nécessité de parvenir, de manière responsable, à une urbanisation durable pour promouvoir des sociétés viables sur les plans économique, social et écologique,

Nous félicitant de l’adoption par l’Assemblée générale à sa soixante-dixième session du document intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l’horizon 2030 », y compris les objectifs de développement durable et tout particulièrement l’objectif 11, « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »,

Notant que les incidences des changements climatiques vont en s’accéléralant et compromettent les moyens d’existence des habitants des villes et des établissements humains, mettent en péril l’action d’élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement durable, soulignant que des mesures ambitieuses s’imposent en vue d’une urbanisation durable, afin d’atténuer les effets des changements climatiques et de s’y adapter et espérant à cette fin qu’un nouvel accord sur les changements climatiques sera signé à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015,

Appréciant le concours que pourraient apporter au développement durable toutes les couches de la société, y compris les personnes et les groupes se trouvant dans une situation vulnérable, et tenant compte de leurs besoins particuliers,

Conscients qu'il faut une démarche globale associant toutes les parties à une urbanisation durable qui garantisse le plein exercice de la citoyenneté et la réalisation de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement,

Sachant que la notion de villes moyennes tient au fait qu'elles jouent un rôle d'intermédiaires dans un système territorial, ont des échanges avec des agglomérations et d'autres établissements humains de plus grande taille et sont l'expression la plus efficace des liens qui existent entre zones urbaines et rurales,

Conscients des différences de taille de population qui sont prises en compte pour définir les villes moyennes, qui peuvent varier d'une région à l'autre, allant de 20 000/50 000 habitants à 500 000 habitants, voire à 1 million dans certains pays et contextes régionaux,

Constatant qu'en dépit d'une urbanisation de plus en plus poussée, plus de la moitié de la population urbaine vit dans des villes petites et moyennes,

Sachant que les villes moyennes, de par leur taille, offrent des possibilités de gouvernance et de gestion plus efficaces et peuvent faciliter le renforcement de la cohésion sociale, de l'identité et du sentiment d'appartenance, ainsi que des rapports plus équilibrés avec le milieu naturel environnant,

Considérant que les villes moyennes offrent à leurs populations des fonctions administratives plus rapprochées en ce qui concerne la sécurité, la santé, l'éducation, les services sociaux et la culture,

Se rendant compte que les villes moyennes offrent des services aux zones rurales et deviennent de ce fait un « lieu de halte » pour des populations qui auraient pu migrer vers des villes et des métropoles plus larges, et que ces villes peuvent être à même d'offrir des emplois décents, des terres et des logements à une fraction de ce que cela coûterait dans une grande ville, souvent avec une meilleure qualité de vie,

Considérant que la compacité, la densité et la connexité, intégrant le facteur de proximité physique naturelle des villes petites et moyennes, peuvent rendre les villes moyennes plus résistantes, plus efficaces et plus viables sur le plan économique et réduire l'empreinte écologique et la contribution de ces villes aux changements climatiques,

Conscients du rôle que jouent les villes moyennes dans la promotion d'un développement durable régional équilibré, grâce à l'intégration des fonctions urbaines et rurales dans le système spatial régional et national, au resserrement des liens sur l'ensemble du territoire, à l'élimination de la pauvreté, à la fourniture de débouchés pour les produits agricoles et à l'extension des services de base aux zones rurales,

Conscients également de la forte pression subie par beaucoup de villes moyennes pour parvenir à une croissance rapide, ainsi que des difficultés y relatives pour gérer l'urbanisme et satisfaire aux nouvelles demandes sur les plans du logement, de la terre, des infrastructures et des services de base, outre le risque connexe de perdre leurs avantages relatifs sur le plan de la viabilité économique, de la cohésion sociale, de la qualité de vie et la durabilité environnementale,

Notant que les villes petites et moyennes ont souvent des capacités limitées de prévoir et de financer efficacement les expansions prévues et de faire respecter les

mesures visant à juguler l'urbanisation non maîtrisée et à éviter les implantations sauvages,

Notant avec préoccupation la baisse actuelle de la densité au détriment d'une croissance tentaculaire et d'une périurbanisation chaotique des villes moyennes, qui mettent en péril leur gestion et leur viabilité, entraînent une augmentation des coûts des infrastructures et des frais d'entretien, portent atteinte à l'avantage d'économies d'agglomération et entraînent inutilement la perte de terres agricoles, d'autres terres productives et de terres à valeur environnementale,

1. *Préconisons* l'élaboration d'un système plus équilibré de villes et d'établissements humains grâce à des politiques urbaines nationales et à des cadres stratégiques n'excluant personne, ainsi qu'une planification territoriale et régionale efficace, pour garantir une urbanisation mieux répartie;

2. *Préconisons également* la mise en place de cadres juridiques, budgétaires et administratifs appropriés, pour promouvoir une urbanisation équilibrée et participative, renforcer la justice sociale et l'égalité des sexes ainsi que la pleine jouissance des droits de l'homme, conformément aux valeurs religieuses et culturelles des pays et dans le respect de leur souveraineté;

3. *Encourageons* le resserrement de la coordination aux différents échelons administratifs, l'application du principe de subsidiarité au cours des processus de planification et d'exécution entrepris par les villes moyennes, qui devraient comprendre l'élaboration de partenariats multipartites et de mécanismes de coopération entre les municipalités, tout en surmontant les contraintes liées aux frontières administratives;

4. *Recommandons* d'encourager la participation de la société civile aux prises de décision et à la planification, y compris pour ce qui est d'appliquer et de surveiller les politiques et de définir des indicateurs appropriés, parallèlement au renforcement des capacités, en accordant une attention particulière aux jeunes, aux femmes et aux personnes se trouvant dans une situation vulnérable;

5. *Recommandons également* un renforcement de la résilience dans les villes de façon à réduire la vulnérabilité des citoyens aux changements climatiques et à d'autres chocs économiques, sociaux et environnementaux, y compris les catastrophes naturelles ou anthropogéniques;

6. *Préconisons* un engagement mondial en faveur d'une coopération internationale en matière de développement urbain durable, qui aide les parties prenantes dans les villes moyennes à avoir accès au financement, à la technologie et au renforcement des capacités, en se fondant sur les principes d'équité, de bonne gouvernance, de transparence, de responsabilité et de solidarité;

7. *Préconisons également* qu'il importe de placer le droit à une ville pour tous, qui recouvre la notion d'accessibilité et de caractère abordable, au centre des politiques d'urbanisation, et d'associer la participation citoyenne aux droits à l'éducation, à la santé, au logement, aux services et aux perspectives d'emploi, en tenant compte de la diversité et en encourageant la convivialité, l'identité et un sentiment d'appartenance;

8. *Recommandons* un resserrement des procédures de décentralisation fiscale, politique et administrative, avec une répartition claire des tâches, des responsabilités et des ressources ainsi qu'un renforcement des capacités des

collectivités locales pour promouvoir une participation citoyenne réelle et la mise en place de politiques d'urbanisation durables;

9. *Plaidons* en faveur de l'adoption de la culture comme outil principal de promotion d'une urbanisation durable grâce à la préservation de l'identité urbaine, environnementale et culturelle des villes, tout en favorisant la qualité de vie et la création d'une économie novatrice, contribuant ainsi à l'élimination de la pauvreté et au renforcement de la cohésion sociale;

10. *Encourageons* des investissements adéquats dans les centres urbains petits et moyens, y compris les places financières, en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire, le renforcement des capacités, la viabilité des infrastructures, la prestation de services de base, la création d'emplois décents et le resserrement de la cohésion sociale, et encourageons également la promotion du rôle que jouent les villes petites et moyennes dans le renforcement des systèmes de sécurité alimentaire grâce à la mise en place d'infrastructures saines, à l'accès à la terre et à des réseaux d'échanges efficaces pour s'assurer que les petits exploitants agricoles sont liés à la filière générale d'approvisionnement;

11. *Recommandons* la poursuite de démarches viables et intégrées à l'urbanisation et à la revitalisation, en supposant une corrélation entre urbanisation et développement, tout en envisageant de garantir des règles et règlements adéquats en matière de planification en vue de l'élaboration, de la mise en place et de la gestion d'établissements humains efficaces et équitables, d'un aménagement urbain qualitatif sans exclusive et de l'élaboration de systèmes de financement des municipalités qui soient efficaces et transparents, afin de garantir des investissements et une bonne gestion, ainsi qu'une redistribution équitable des recettes tirées de l'urbanisation;

12. *Recommandons également* l'élaboration de processus de revitalisation, de renouveau et de modernisation des implantations sauvages en milieu urbain, qu'il ne faudrait pas appliquer au détriment des habitants vulnérables, qui soient fondés sur une planification participative et non exclusive, tournée vers la mise à profit de la diversité et de l'identité culturelles, ainsi que du patrimoine urbain, matériel et immatériel, des villes moyennes;

13. *Recommandons en outre* de s'attendre à une croissance urbaine rapide dans les villes moyennes et d'y faire face grâce à une urbanisation planifiée et à des aménagements sur terrain intercalaire, y compris la modernisation des implantations sauvages, aux fins de la viabilité de la densité, de la compacité et de la connexité;

14. *Encourageons* les brassages sociaux et culturels ainsi que la diversité des usages afin de préserver la vitalité de la ville et d'encourager les facteurs de proximité, de façon à améliorer la qualité de vie et l'inclusion sociale, à tirer profit des économies d'agglomération, à réduire la demande énergétique, le temps passé dans les transports et les émissions, en vue d'une amélioration de la santé des citoyens et d'un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions;

15. *Recommandons* que les politiques et les interventions soient élaborées davantage, y compris grâce à l'intégration de plans de mobilité dans les plans d'urbanisme d'ensemble, afin de réduire la demande de véhicules privés dans les centres et de décourager les étalements urbains, ce qui pourrait nécessiter un

engagement politique et financier en faveur de l'élaboration d'infrastructures durables et de systèmes de transports collectifs;

16. *Préconisons* la fourniture d'un appui aux municipalités des villes moyennes pour recenser, élaborer et exploiter de manière durable les biens disponibles et les possibilités de développement local en vue d'une croissance partagée, de la création d'emplois, de la préservation des moyens de subsistance en cours et de l'augmentation des recettes fiscales;

17. *Exhortons* les gouvernements locaux et nationaux, le secteur privé et la société civile à collaborer pour accroître le développement économique dans les villes moyennes et les zones environnantes, afin de favoriser l'emploi et la création de microentreprises en vue d'une croissance partagée et d'une augmentation des recettes fiscales;

18. *Recommandons* l'adoption de politiques appropriées en matière de logement, qui puissent satisfaire aux stratégies et réglementations urbaines existantes en tant que facteur clef du développement des villes moyennes;

19. *Recommandons également* l'aménagement d'espaces publics adéquats qui soient accessibles, sûrs, ouverts à tous et de qualité, pour encourager l'égalité urbaine, la cohésion sociale et une meilleure qualité de vie, en mettant un accent particulier sur les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées;

20. *Préconisons* le recours, autant que faire se peut, aux techniques disponibles sur le plan de l'informatique et des communications pour encourager la participation citoyenne et la collecte et l'analyse de données en vue de l'aménagement urbain, du renforcement de la gestion transparente des villes et de la prestation de services plus efficaces;

21. *Recommandons* l'application d'une réglementation publique et efficace du marché foncier afin d'assurer la mise à disposition équitable et durable de terres susceptibles d'être aménagées, éviter la spéculation foncière et l'embourgeoisement des quartiers, et veiller à la collecte et à la distribution équitable de la valeur ajoutée obtenue à la suite de décisions publiques;

22. *Recommandons également* que les politiques et programmes destinés à appuyer le concours des villes petites et moyennes à une urbanisation viable soient éclairés par une recherche multidisciplinaire fondée sur des données d'observation, contrôlés régulièrement et évalués en toute transparence;

23. *Préconisons* l'élaboration d'un Nouveau programme pour les villes qui associe réellement toutes les parties, où personne n'est laissé pour compte, avec une démarche globale, axée sur l'être humain, et qui obtient la participation de la société civile, y compris les personnes handicapées et leurs organisations, à tous les aspects de l'urbanisation;

24. *Nous engageons* à promouvoir les principes et recommandations figurant dans la présente Déclaration de Cuenca pour Habitat III, en veillant à ce que cela contribue effectivement à la formulation du Nouveau programme pour les villes à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) qui se tiendra à Quito en octobre 2016.